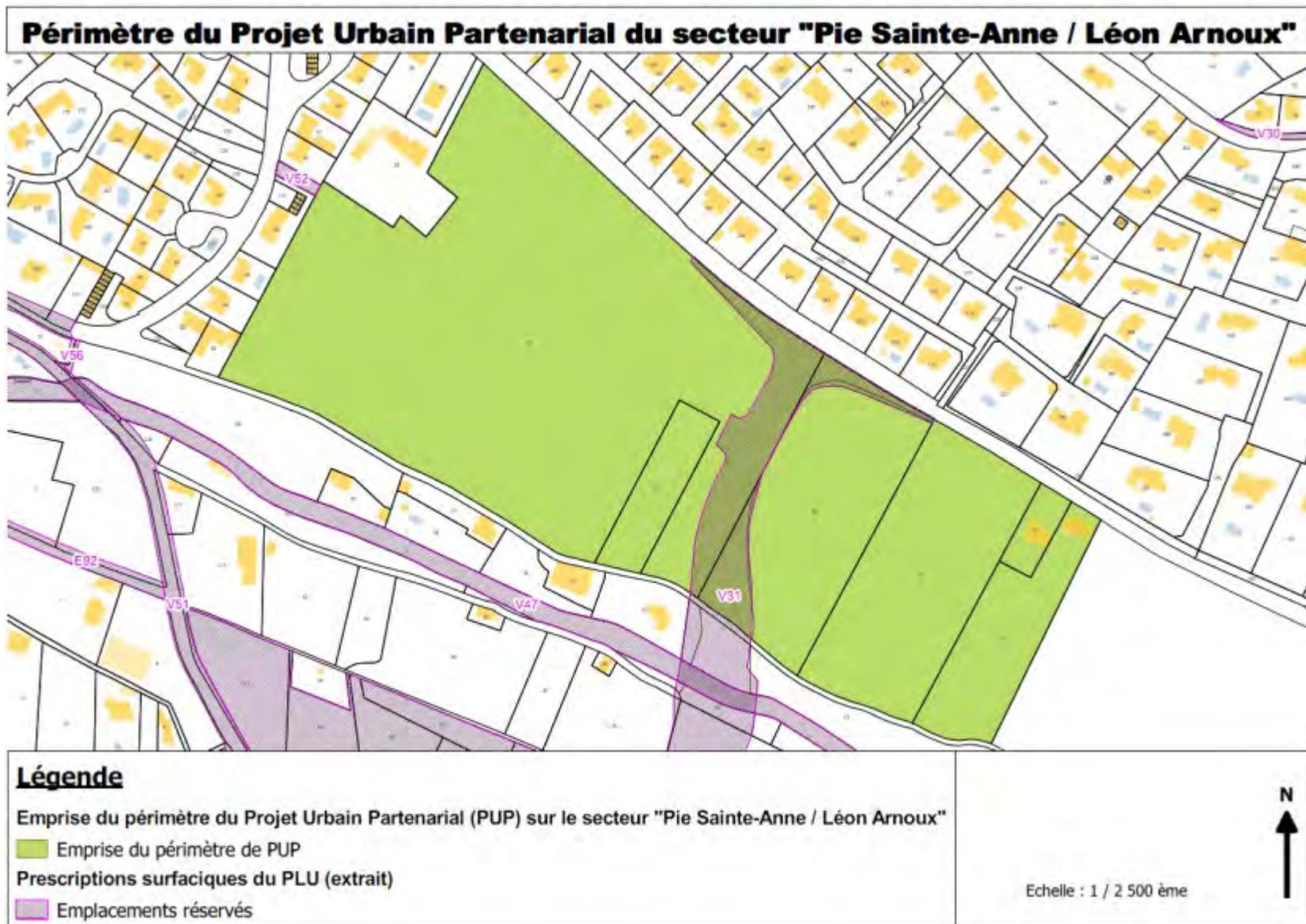


ANNEXE 1 : PERIMETRE DU PUP



Références cadastrales du périmètre : AY 172 et AY173 (division de AY66), AY67, AY70, AY71, AY72, AY165, AY166, AY167.

ANNEXE 2 : PRESENTATION DU SITE





1) Localisation et contexte du site

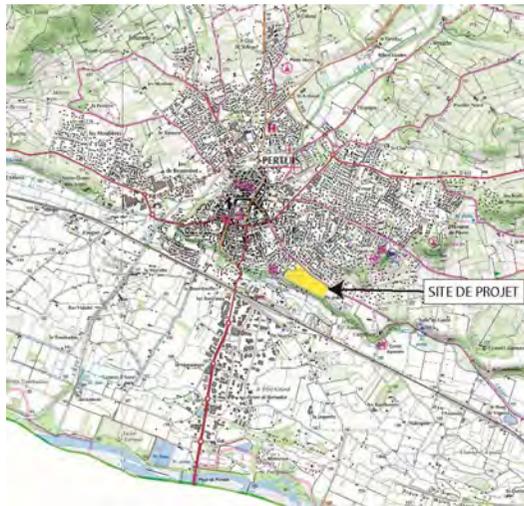
Le site d'implantation se situe au Sud Est de la ville de Pertuis. Il s'inscrit entre la rue Léon Arnoux au Nord et le canal de Cadenet au Sud. Le site à urbaniser (zone 1AU-a du Plan Local d'Urbanisme) recouvre une surface d'environ 7,8 ha. Il est en partie issu d'une zone 3NA inscrite dans l'ancien POS de la Ville de Pertuis.

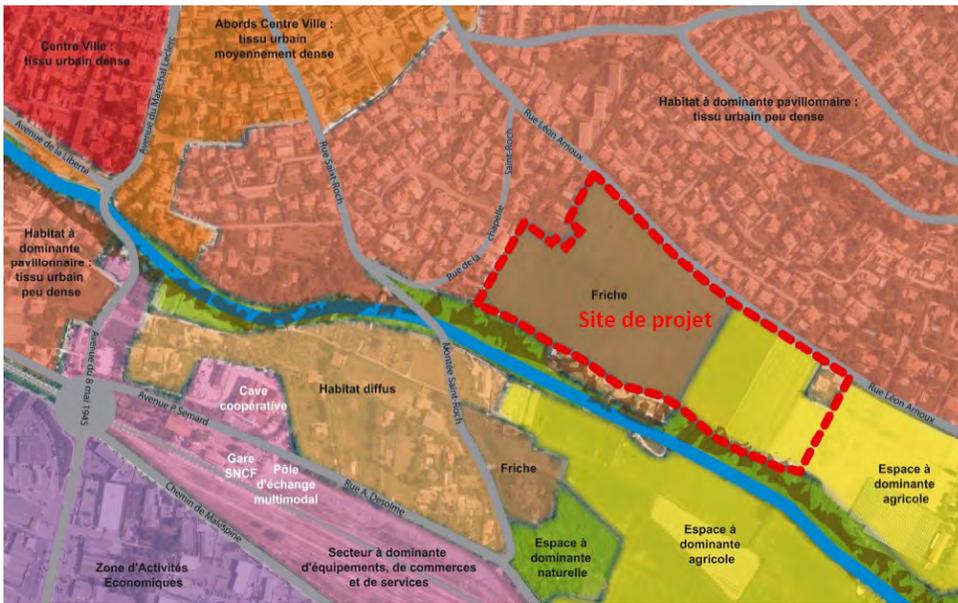
Ces terrains disposent d'une desserte routière inadaptée, assurée principalement par la rue Léon Arnoux qui présente un gabarit adapté mais impose de transiter par le centre-ville pour tout déplacement automobile ; centre-ville régulièrement encombré aux heures dites de « pointes ».

Néanmoins, ce secteur bénéficie d'une situation privilégiée et d'atouts indéniables, notamment :

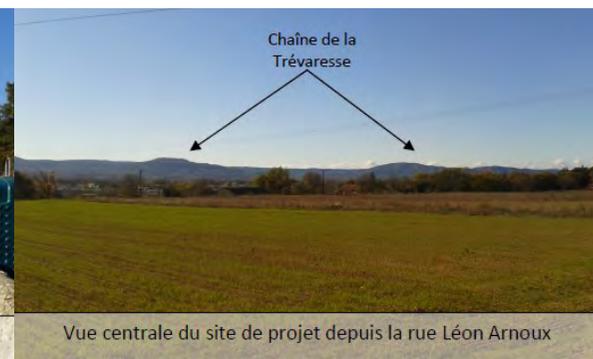
- La proximité avec des équipements publics existants : groupe scolaire Saint Roch, équipements sportifs du Stade Bonnaud à 8 minutes à pied, médiathèque métropolitaine et centre-ville à 15 min, collège à 20 min ;
- Proximité géographique avec le pôle multimodal (gare SNCF, gare routière...) mais avec une accessibilité rendue difficile par la topographie et la trame viaire existante ;
- Proximité géographique avec le principal pôle d'emploi de la commune (la zone d'activité existante et sa future extension) ;
- Emprise foncière intéressante pour la production de logements locatifs sociaux ;
- Contexte topographique offrant des perspectives paysagères et des cônes de vues.

a. Localisation du site d'implantation :





b. Photos du site :

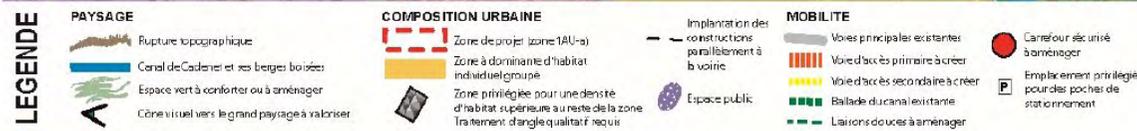
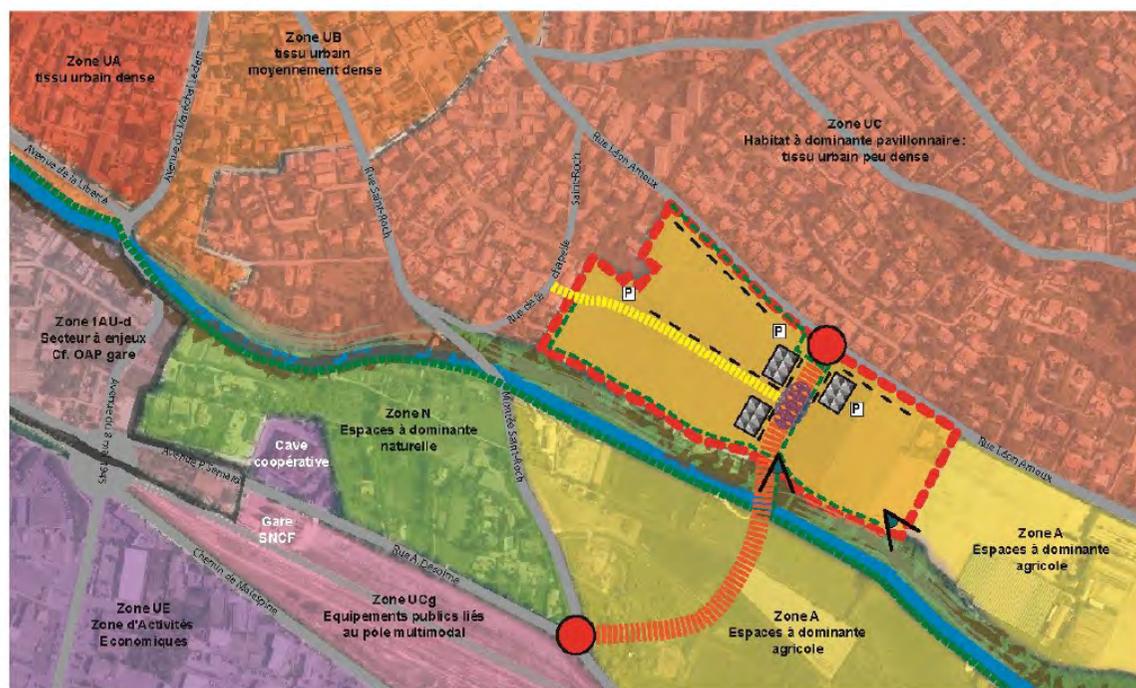


2) Aménagement et urbanisation du site

Les principes d'urbanisation du site d'implantation sont encadrés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Les grands principes d'urbanisation de ce secteur sont :

- Assurer la desserte de ce quartier en réalisant une voirie de contournement du centre-ville permettant un accès direct au pôle multimodal, à la gare et à la zone d'activité ;
- Assurer l'intégration paysagère et fonctionnelle en privilégiant une composition urbaine basée sur l'habitat individuel groupé ;
- Assurer une diversification de la production de logements en promouvant la création de logements sociaux (au minimum 30 %) et la création de logements en accession sociale (au minimum 20 %) ;
- Assurer la préservation du corridor écologique du Canal de Cadenet et les perspectives vers le grand paysage.



Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur Léon Arnoux

ANNEXE 3 : Programme global des constructions

La surface de plancher potentielle sur le périmètre du PUP s'élève à 18 000 m², sur deux projets distincts séparés par la V31 :

- Le tènement foncier du secteur Ouest permet la programmation de 12 000 m² de surface de plancher (pour environ 170 logements),
- Le tènement foncier du secteur Est permet la programmation de 6 000 m² de surface de plancher (pour environ 90 logements).



ANNEXE 4 : PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Réalisé par la commune de Pertuis, le programme des équipements publics de la zone comprend :

- Aménagement de la voirie V31 sur une longueur d'environ 500 mètres linéaires permettant d'assurer la desserte du projet :
 - Aménagement de deux carrefours giratoires au Nord et au Sud ;
 - Aménagement d'une voirie composée d'une chaussée de 5.5 m (2X 1 voie), une bande cyclable, un trottoir piétonnier de 2 m côté Ouest, un trottoir technique de 1 m côté Est permettant l'implantation de l'éclairage public et comprenant un ouvrage d'art de franchissement du canal de Cadenet ;
 - Aménagement divers (déblais et remblais, gestion des eaux pluviales, espaces verts ...).
- Renforcement et extension des réseaux humides pour assurer la desserte du projet :
 - Extension du réseau d'eau potable sur une longueur d'environ 150 mètres linéaires ;
 - Extension du réseau d'assainissement sur une longueur d'environ 150 mètres linéaires ;
 - Installation d'un poste de refoulement.

A noter que la commune et le Syndicat Durance Luberon organisant un groupement de commande pour assurer une réalisation concomitante des travaux, la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux humides est intégrée à celle du projet de la voirie.

Les modalités et coûts de raccordement du projet restent à la charge des opérateurs.

- Renforcement et extension du réseau ERDF : selon l'étude exploratoire réalisée par ERDF, l'ensemble du projet nécessite la modification du réseau et des équipements publics :
 - Une extension du réseau HTA d'environ 380 mètres linéaires ;
 - L'ajout d'une cellule dans le poste « PAC Saint Roch » ;

Les modalités, les coûts de raccordements et d'extension à l'intérieur des opérations restent à la charge des opérateurs.

- Déplacement et enfouissement d'une ligne électrique HTA existante : le terrain est traversé par une ligne électrique qui impacte la réalisation de la voirie V31 mais également la constructibilité des terrains :
 - Suppression d'un support HTA ;
 - Déplacement d'un poste de distribution publique ;
 - Enfouissement de ligne aérienne.

Répartition du coût des équipements publics

Le périmètre, traversé par la future voirie V31, comporte deux terrains d'assiette d'opération distincts et devra faire l'objet de deux permis de construire.

Les opérateurs participeront au financement des équipements publics réalisés par la commune et le Syndicat Durance Lubéron au prorata des besoins générés par chacune de leur opération, en application de l'article L 332-11-3 du Code de l'Urbanisme.

Le programme de travaux d'équipements publics destinés à répondre aux besoins des futurs habitants a été estimé à 3 073 036 € HT, y compris les frais afférents aux études et aux chantiers. Le détail de ce programme est décrit dans l'annexe au présent rapport. Des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront effectués par la personne compétente, le syndicat Durance Lubéron, et entièrement pris en charge par les opérateurs immobiliers.

Ainsi, compte tenu du programme prévisionnel de construction sur le périmètre du PUP, la participation moyenne est de l'ordre de 111€/m² de surface de plancher.

d'autorisations administratives ou de passage, la présente proposition étant calculée selon le tracé conformément au plan joint en annexe.

Vous trouverez en annexe les conditions générales et de révision de prix de cette proposition.

Si vous deviez renoncer après accord sur cette proposition à ce projet ou s'il s'avérait que les autorisations réglementaires nous étaient refusées par les autorités compétentes, un montant correspondant aux dépenses engagées par nos soins, serait retenu sur le remboursement de l'avance versée.

3) Délai d'exécution

Le délai nécessaire à la réalisation de ces travaux peut être estimé à un minimum de **30 semaines** à compter de la réception de votre accord. Ce délai prend en compte le temps nécessaire à l'obtention des autorisations administratives en domaine public, des diverses consultations des concessionnaires, des approvisionnements de matériels, et à la réalisation des travaux. Toutefois, ce délai ne prend pas en compte le temps éventuellement nécessaire à l'obtention de conventions de servitude en domaine privé.

4) Mise en service

La mise en exploitation des nouvelles installations est subordonnée aux délais administratifs réglementaires. La dépose des anciennes installations n'interviendra qu'après la totale mise en service.

5) Sécurité

Si votre demande est motivée par d'autres travaux où vous seriez vous-même maître d'ouvrage et que ces travaux devaient se dérouler en coactivité avec l'intervention programmée par ENEDIS. Vous devrez missionner à vos frais un coordonnateur de Sécurité Protection Santé ayant les compétences appropriées à l'opération concernée.

Les coordonnées de ce coordonnateur SPS devront nous être communiquées. Aucun travail ne pourra être entrepris par nos établissements sans cette désignation.

Nous vous rappelons également que, conformément à la réglementation en vigueur, il est formellement interdit de procéder à des travaux sans avoir accompli les déclarations et formalités obligatoires que sont les **DT** (Déclaration de projet de Travaux), et les **DICT** (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

6) Conditions particulières

Ce devis est valable sous réserve de l'obtention des autorisations administratives et des conventions de passage.

En cas d'occupation de parcelles privées, les conventions de passage devront être prises au préalable.

La position du câble HTA le long de la nouvelle voie sera déterminée en relation avec notre Chargé de Projet dans le respect des prescriptions réglementaires, entre autre 0,80 m. de taux de couverture, y compris au niveau de l'ouvrage d'art.

La dépose du réseau aérien ne pourra se faire qu'une fois le nouveau poste et le réseau souterrain mis sous tension. **Si vous souhaitez le déplacement provisoire d'un support, ces travaux feront l'objet d'un devis complémentaire à celui-ci.**

Nous restons bien entendu à votre écoute pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Provence Alpes du Sud
2, Chemin Saint-Gabriel
84 AVIGNON CEDEX 9
04 32 44 88 20
04 90 13 92 06
enedis.fr

SA à directeur et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



Le 1 octobre 2018

**DEVIS DE TRAVAUX ELECTRICITE
N° DC25/024831/001001**

(A rappeler dans toute correspondance : Seul le premier devis est établi gratuitement)

 Votre correspondant :
Chargé d'étude : RAYET Françoise ☎ 04 32 44 88 20

 Ville de Pertuis
690 Avenue de Verdun
A l'attention de M. Famiglietti
84120 PERTUIS France

Objet : DO HTA pour création voie V31 par la Mairie
DO HTA pour création voie V31 par la Mairie
Voie POS V 31 à PERTUIS

Prestations	TVA	HT
Prestations au canevas	20%	167 860,04 €
	Total HT	167 860,04 €
	Montant TVA	33 572,01 €
	Total TTC	201 432,05 €

CONDITIONS GENERALES : (voir pages suivantes ou verso)

CONDITIONS PARTICULIERES : (voir pages suivantes ou verso)

L'aménageur accordera à ENEDIS le droit d'effectuer tous travaux nécessaires à l'extension future des réseaux de distribution publique. Devis valable sous réserve de l'obtention des autorisations
ACCORD : Je soussigné,, vous donne mon accord sur ce devis n°DC25/024831/001001 d'un montant de 201432.05 € TTC et vous passe commande après avoir pris connaissance des conditions générales et particulières, des révisions de prix et annexe ci-jointes.

Fait à _____, le _____

Signature(*)

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

 ADRESSE DE PAIEMENT : ENEDIS MED PROVENCE ALPES SUD - Pôle TPR - 106, Chemin Saint-Gabriel - 84046 AVIGNON CEDEX9
Devis créé le : 01/10/2018
ENEDIS-Pôle TPR
☎ : 04 90 13 92 70 – Fax : 04 90 13 92 08

**DETAIL DES PRESTATIONS DU DEVIS ELECTRICITE
N° DC25/024831/001001**

(A rappeler dans toute correspondance : Devis établi gratuitement)

 Votre correspondant :
Chargé d'étude : RAYET Françoise ☎ 04 32 44 88 20

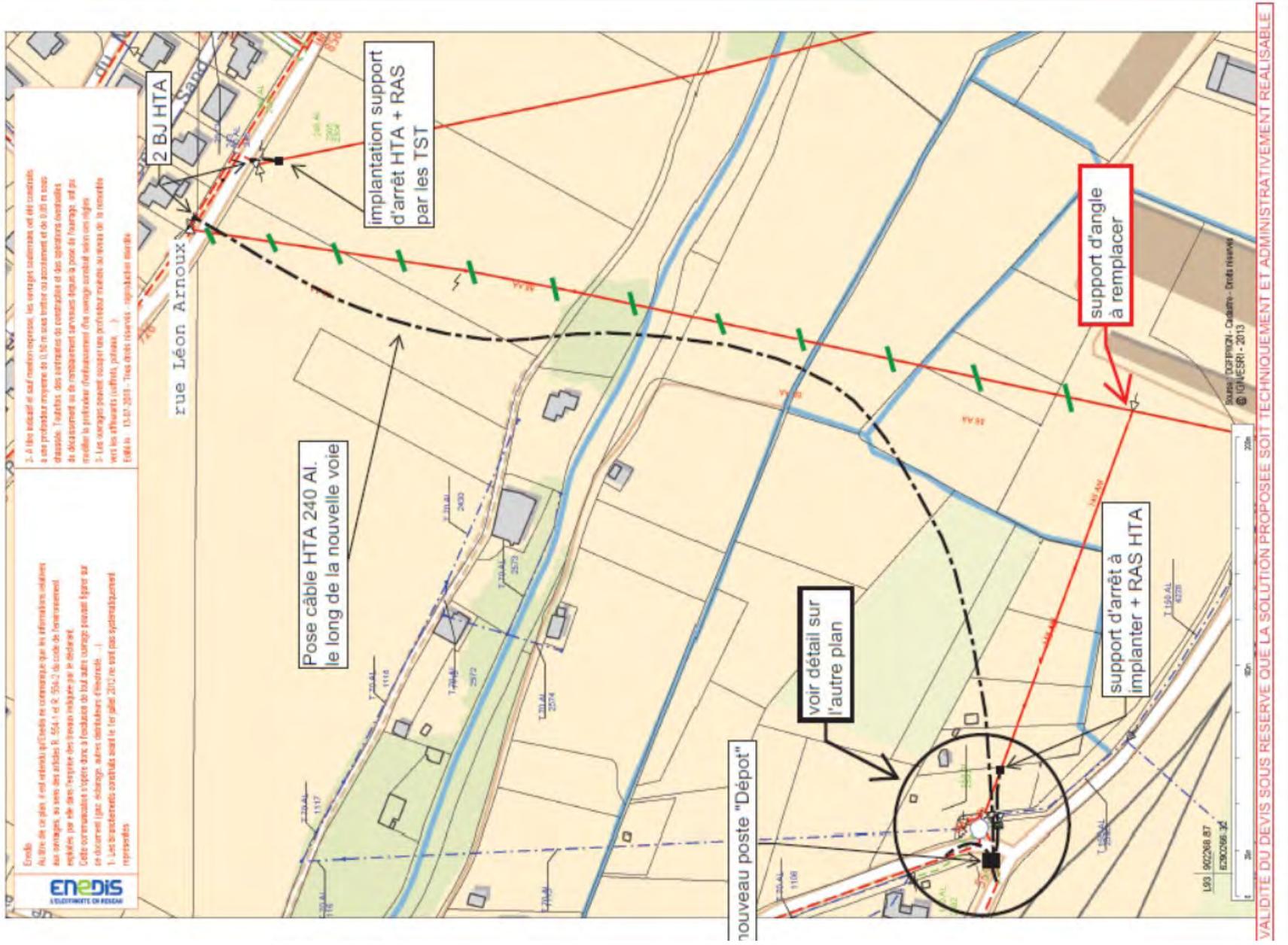
 Ville de Pertuis
690 Avenue de Verdun
A l'attention de M. Famiglietti
84120 PERTUIS France

Objet : DO HTA pour création voie V31 par la Mairie
DO HTA pour création voie V31 par la Mairie
Voie POS V 31 à PERTUIS

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Remontée aéro-souterraine BT toutes sections	3	709.78 €	20%	2 129.34 €
*Raccordement câble BT dans un poste HTA BT	3	197.92 €	20%	593.76 €
Accessoires HTA toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	4	788.35 €	20%	3 065.40 €
Réalisation Remontée aéro-souterraine HTA	2	2 593.50 €	20%	5 127.00 €
Raccordement câble HTA Alu dans un poste HTA BT	4	640.80 €	20%	2 562.40 €
Accès Réseau				
Identification de câble	4	179.20 €	20%	716.80 €
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	3	268.80 €	20%	806.40 €
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	2	449.00 €	20%	898.00 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture : Câble BT souterrain 240 mm² Alu	100	17.19 €	20%	1 719.00 €
Canalisation HTA toutes zones (série 1500)				
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm² Alu	620	27.00 €	20%	16 740.00 €
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 150 mm² Alu	30	21.80 €	20%	654.00 €
Dépose				
Démolition poste par m² de mur.	30	53.88 €	20%	1 615.80 €
Dépose réseaux aériens BT en mètre	35	2.08 €	20%	72.80 €
Dépose tous support métallique	2	310.13 €	20%	620.26 €
Démolition dalle de poste par m²	10	106.05 €	20%	1 060.50 €
Dépose support béton	5	279.19 €	20%	1 395.95 €
Déséquipement complet d'un poste DP	1	1 955.50 €	20%	1 955.50 €
Dépose réseaux aériens HTA en mètre	445	1.50 €	20%	667.50 €
Equipements BT				
Fourniture d un départ monobloc 400 A pour TIPI	3	283.92 €	20%	791.76 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	20%	926.72 €
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	11	144.85 €	20%	1 593.35 €
Frais Administratifs et constitution de fonds de plans (avec séries 1000 et 5000)				
Constitution convention de servitude chez notaire	1	883.75 €	20%	883.75 €
Recherche autorisations de passage, par convention obtenue et signée	4	282.77 €	20%	1 131.08 €

Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.39 €	20%	860.39 €
Mutation transformateurs (sans transformateurs)				
Mutation transformateur <= 400 kva (cabine)	1	809.65 €	20%	809.65 €
Postes HTA/BT équipés type PRCS-PSS-PUIE-PAC				
*Fourniture et pose poste PAC 5 UF 630kVA avec génie civil	1	25 140.58 €	20%	25 140.58 €
Terrassements et pose en agglomération, série S1500				
Plus-value canalisation supp, tranchée sous accotement stabilisé > à 1m environnement 2	110	35.84 €	20%	3 942.40 €
Fouille pour confection accessoire HTA tranchée sous accotement stabilisé > à 1m environnement 2	4	714.40 €	20%	2 857.60 €
Tranchée sous accotement stabilisé > à 1m en environnement 2	640	82.78 €	20%	52 979.20 €
Travaux Aériens BT (série 5500)				
Implantation support BT d'arrêt béton ou Angle fort	2	1 744.90 €	20%	3 489.80 €
Travaux Aériens HTA (série 5000)				
Support HTA d arrêt ou angle fort ligne principale (Effort 40kN - zone G1)	3	10 016.45 €	20%	30 049.35 €

Total HT	167 860.04 €
Montant TVA	33 572.01 €
Total TTC	201 432.05 €



ENESIS
 L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

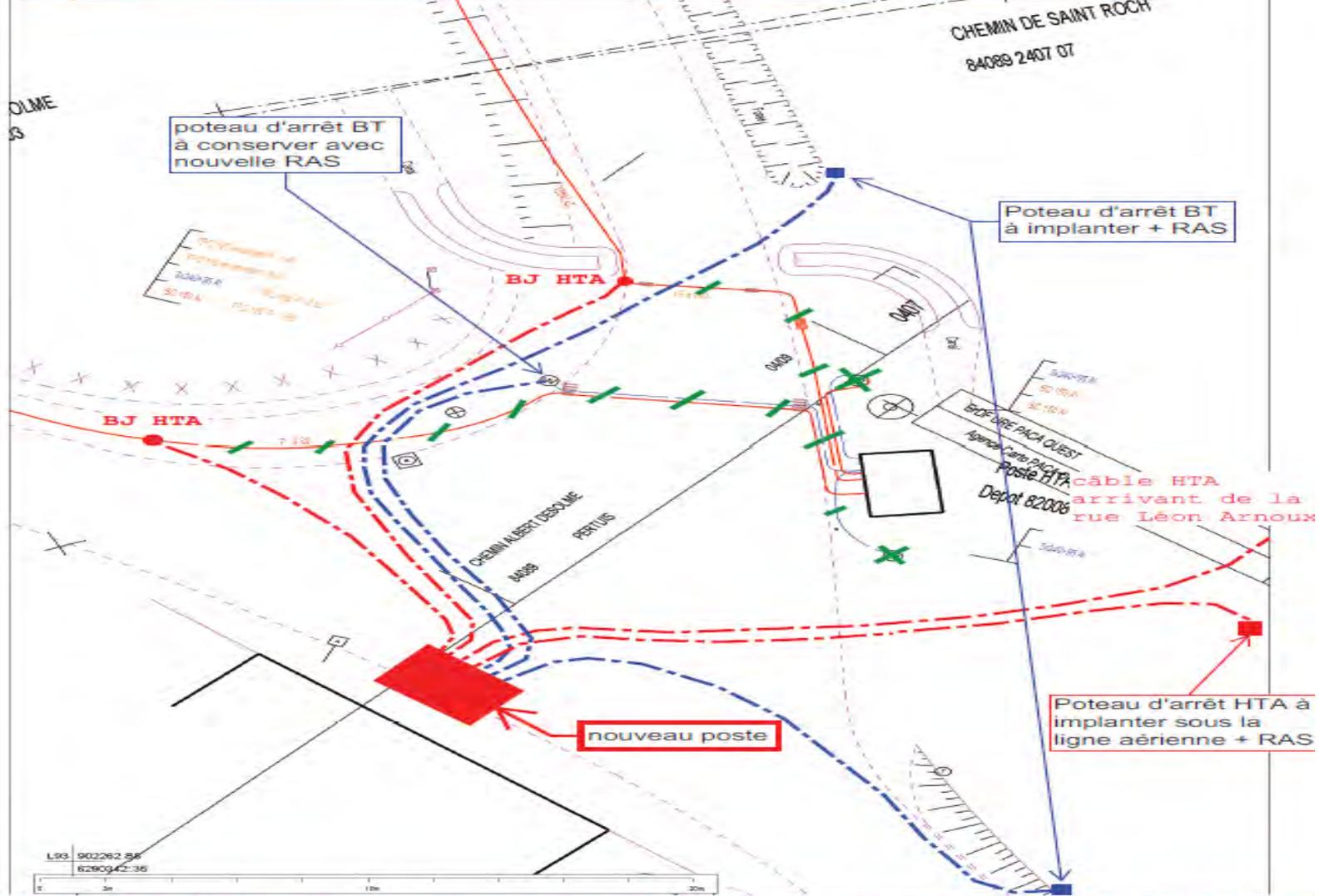
Énergie
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages au sens des articles R. 554-1 et R. 556-2 du code de l'énergie, exploitées par elle dans l'empire des travaux indiqués par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (parc solaires, autres distributeurs, etc.).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

2- À titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations exceptionnelles de déblaiement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occasionner une perturbation mineure au réseau de la commune vers les affluents pannes, poteaux, ...

ENESIS le : 03-07-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite



VALIDITE DU DEVIS SOUS RESERVE QUE LA SOLUTION PROPOSEE SOIT TECHNIQUEMENT ET ADMINISTRATIVEMENT REALISABLE.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2019

d'autorisations administratives ou de passage, la présente proposition étant calculée selon le tracé conformément au plan joint en annexe.

Vous trouverez en annexe les conditions générales et de révision de prix de cette proposition.

Si vous deviez renoncer après accord sur cette proposition à ce projet ou s'il s'avérait que les autorisations réglementaires nous étaient refusées par les autorités compétentes, un montant correspondant aux dépenses engagées par nos soins, serait retenu sur le remboursement de l'avance versée.

3) Délai d'exécution

Le délai nécessaire à la réalisation de ces travaux peut être estimé à un minimum de **18 semaines** à compter de la réception de votre accord. Ce délai prend en compte le temps nécessaire à l'obtention des autorisations administratives en domaine public, des diverses consultations des concessionnaires, des approvisionnements de matériels, et à la réalisation des travaux. Toutefois, ce délai ne prend pas en compte le temps éventuellement nécessaire à l'obtention de conventions de servitude en domaine privé.

4) Mise en service

La mise en exploitation des nouvelles installations est subordonnée aux délais administratifs réglementaires. La dépose des anciennes installations n'interviendra qu'après la totale mise en service.

5) Sécurité

Si votre demande est motivée par d'autres travaux où vous seriez vous-même maître d'ouvrage et que ces travaux devaient se dérouler en coactivité avec l'intervention programmée par ENEDIS. Vous devrez missionner à vos frais un coordonnateur de Sécurité Protection Santé ayant les compétences appropriées à l'opération concernée.

Les coordonnées de ce coordonnateur SPS devront nous être communiquées. Aucun travail ne pourra être entrepris par nos établissements sans cette désignation.

Nous vous rappelons également que, conformément à la réglementation en vigueur, il est formellement interdit de procéder à des travaux sans avoir accompli les déclarations et formalités obligatoires que sont les DT (Déclaration de projet de Travaux), et les DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

6) Conditions particulières

Ce devis est valable sous réserve de l'obtention des autorisations administratives et des conventions de passage. En cas d'occupation de parcelles privées, les conventions de passage devront être prises au préalable.

Nous restons bien entendu à votre écoute pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin et nous vous remercions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

DR Provence Alpes du Sud
106, Chemin Saint-Gabriel
84046 AVIGNON CEDEX 9
Tél. : 04 32 44 88 20
Fax : 04 90 13 92 06
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



N/Réf. : DC25/024831
Interlocuteur :
RAYET Françoise - ☎ : 04 32 44 88 20

Objet : DO HTA pour création voie V31
Voie POS V 31 - PERTUIS

Ville de Pertuis
690 Avenue de Verdun
A l'attention de M. Famiglietti
84120 PERTUIS France

AVIGNON, le 03/10/2018

Monsieur,

Comme suite à votre demande, nous avons procédé à l'étude de la modification de nos ouvrages de distribution publique d'électricité.

Cette modification, à votre charge, consiste à **déplacer un support HTA selon le plan de principe ci-joint, avant le projet global d'enfouissement de cette ligne.**

1) Conditions financières

Le montant de ces travaux nécessaires s'élève à la somme de **15 462.94 € TTC** (voir chiffrage joint).

Attention: ce devis ne prend pas en compte les frais éventuels de déplacement et de reprise de l'éclairage public.

Si cette proposition obtient votre agrément, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire du devis daté, signé, revêtu de la mention 'Lu et approuvé pour accord' accompagné du bon de commandé correspondant.

ENEDIS-Pôle TPR
106, Chemin Saint-Gabriel
84046 AVIGNON Cedex 09

- soit par virement, dont vous trouverez ci-joint le RIB de la Banque Postale

Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	00001	5757552.P.020	03

- IBAN : FR.90.20041.00001.5757552P020.03

- BIC : Identifiant international de l'établissement : PSSTFRPPPAR

- Domiciliation : La Banque Postale, Centre financier de Paris.

- Titulaire du Compte : ENEDIS LBP MED PROVENCE ALPES SUD - Tour ENEDIS - 34, Place des corolles - 92079 PARIS LA DEFENSE

Le bon pour accord et/ou le devis signé peut être transmis par mail à : avignon-tp@enedis-grdf.fr

Votre participation dans cette modification d'ouvrage n'est pas assortie d'un droit de suite.

2) Conditions générales

Nous vous précisons que cette proposition est valable pour une durée de 3 mois et que, cependant, le prix de cette offre pourra être modifié en cas de modification à votre demande de la solution technique retenue, ou suite à refus

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

DR Provence Alpes du Sud
106, Chemin Saint-Gabriel
84046 AVIGNON CEDEX 9
Tél. : 04 32 44 88 20
Fax : 04 90 13 92 06
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



Le 3 octobre 2018

DETAIL DES PRESTATIONS DU DEVIS ELECTRICITE
N° DC25/024831/001003

(A rappeler dans toute correspondance : Devis établi gratuitement)

Votre correspondant :
Chargé d'étude : RAYET Françoise ☎ 04 32 44 88 20

Ville de Pertuis
690 Avenue de Verdun
A l'attention de M. Famiglietti
84120 PERTUIS France

Objet : Devis complémentaire pour DO provisoire
DO HTA pour création voie V31 par la Mairie
Voie POS V 31 à PERTUIS

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accès Réseau Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	1	448.00 €	20%	448.00 €
Dépose Dépose support béton	2	279.19 €	20%	558.38 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500) Etude et constitution de dossier réseau aérien moins de 250 m	1	903.11 €	20%	903.11 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500) Mise en chantier réseau aérien	1	658.52 €	20%	658.52 €
Travaux Aériens HTA (série 5000) Support HTA d amêt ou angle fort ligne principale (Effort 40kN - zone G1)	1	10 016.45 €	20%	10 016.45 €
Travaux Aériens HTA (série 5500) Réseau aérien HTA sans support (ligne principale) - Unité 1 km	0.015	20 088.23 €	20%	301.32 €
		Total HT		12 885.78 €
		Montant TVA		2 577.16 €
		Total TTC		15 462.94 €

Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2019



VILLE DE PERTUIS
HOTEL DE VILLE
RUE VOLTAIRE CS 737
84120 PERTUIS
Tél. Tél : 04 90 79 02 74
finances@mairie-pertuis.fr

BON de COMMANDE
n° ST180755
Nos Références
Emis le 08-10-2018

Demandeur	VOIRIE-RESEAUX DANIEL FAMIGLIETTI Tél. :
Livraison	Centre Technique Municipal Avenue de Verdun 84120 PERTUIS

ENEDIS DR PROV ALPES SUD (13742)
TSA 60125

41974 BLOIS CEDEX 9

POS V31 - DEPLACEMENT SUPPORT HTA

Poste	Désignation	Quantité	Remise	Prix unitaire HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant total TTC
1	POS V31 - DEPLACEMENT D'UN SUPPORT HTA	1.00		12 885.78	20.00	2 577.16	15 462.94
2	SELON DEVIS N°DC25/024831						

Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint délégué aux travaux, environnement,
agenda 21, ordures ménagères,
déchetteries et accessibilité

Le Maire ou		Totaux	HT	12 885.78
	Lucien GALLAND		TVA	2 577.16
			TTC	15 462.94

① M. le Maire - Service Finances - Hôtel de Ville - CS737 - rue Voltaire - 84120 PERTUIS

Bon de commande créé par Marion TRAVERSO

Exercice : 2018 Budget : 01-BUDGET PRINCIPAL DE PERTUIS

N°	Engagement	Imputation (Nature Sous-Rubrique Opération Antenne Gestionnaire Service Libellé)				
1	ST18075501	2031	822	VOIE POS31	22	FRAIS D'ETUDES



Le 3 octobre 2018

DEVIS DE TRAVAUX ELECTRICITE
N° DC25/024831/001003

(A rappeler dans toute correspondance : Seul le premier devis est établi gratuitement)

Votre correspondant :
Chargé d'étude : RAVET Françoise ☎ 04 32 44 88 20

Ville de Pertuis
690 Avenue de Verdun
A l'attention de M. Famiglietti
84120 PERTUIS France

Objet : Devis complémentaire pour DO provisoire
DO HTA pour création voie V31 par la Mairie
Voie POS V 31 à PERTUIS

Prestations	TVA	HT
Prestations au canevas	20%	12 885.78 €
	Total HT	12 885.78 €
	Montant TVA	2 577.16 €
	Total TTC	15 462.94 €

CONDITIONS GENERALES : (voir pages suivantes ou verso)

CONDITIONS PARTICULIERES : (voir pages suivantes ou verso)

L'aménageur accordera à ENEDIS le droit d'effectuer tous travaux nécessaires à l'extension future des réseaux de distribution publique. Devis valable sous réserve de l'obtention des autorisations

ACCORD : Je soussigné,, vous donne mon accord sur ce devis n°DC25/024831/001003 d'un montant de 15462.94 € TTC et vous passe commande après avoir pris connaissance des conditions générales et particulières, des révisions de prix et annexes ci-jointes.

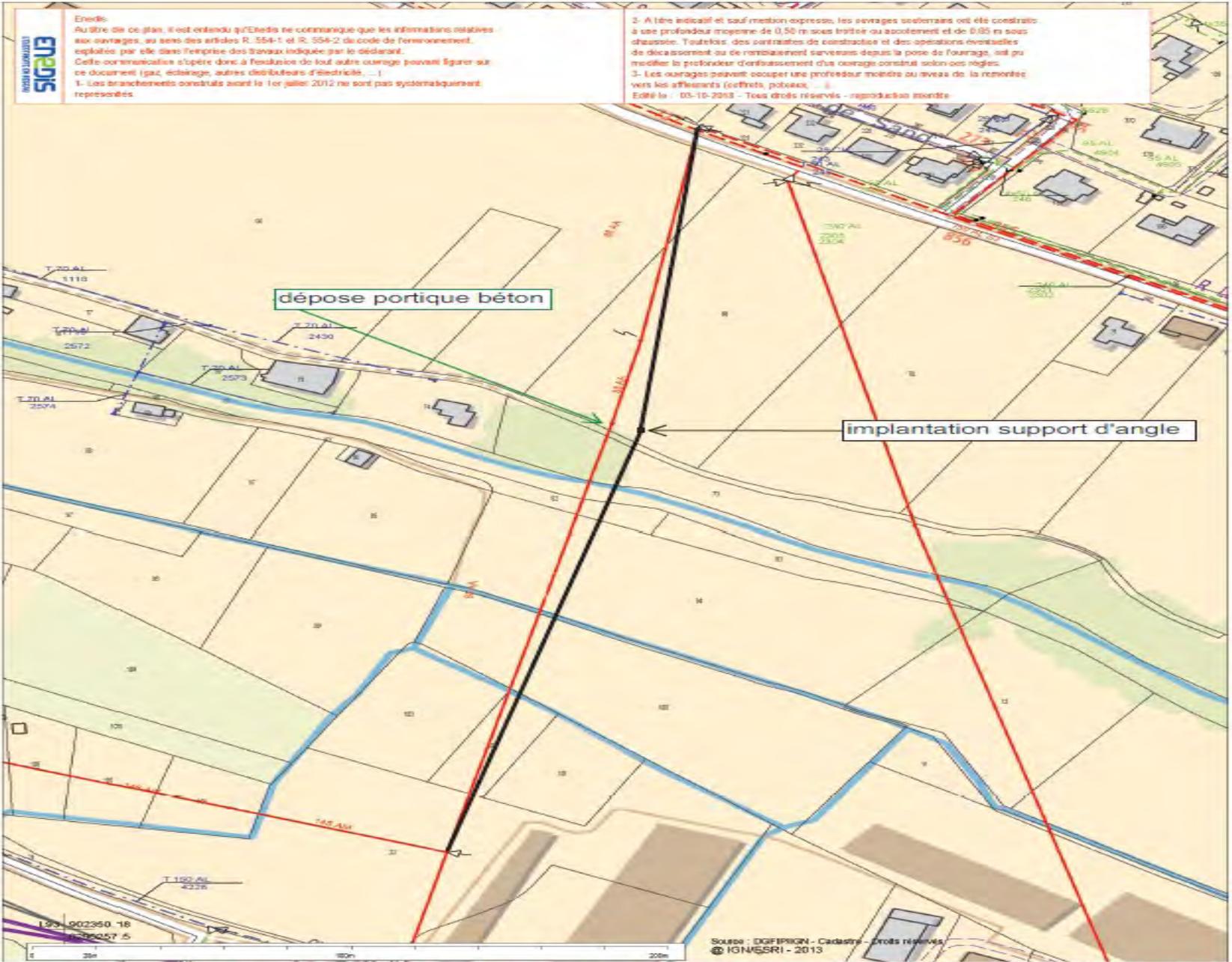
Fait à , le

Signature(*)

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

ADRESSE DE PAIEMENT : ENEDIS MED PROVENCE ALPES SUD - Pôle TPR - 106, Chemin Saint-Gabriel - 84046 AVIGNON CEDEX9
Devis créé le : 03/10/2018
ENEDIS-Pôle TPR
☎ : 04 90 13 92 70 - Fax : 04 90 13 92 08

Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2019



VALIDITE DU DEVIS SOUS RESERVE QUE LA SOLUTION PROPOSEE SOIT ADMINISTRATIVEMENT ET TECHNIQUEMENT REALISABLE



Programme des équipements publics : maîtrises d'ouvrages et financements

PUP INFRASTRUCTURES		Maîtrise d'ouvrage	FINANCEMENT					
			Commune		Opérateurs		Syndicat Durance Luberon	
Postes	Coût prévisionnel en HT		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Voirie V31	2 660 000,00 €	Commune	35,00%	931 000,00 €	65,00%	1 729 000,00 €	0,00%	0,00 €
Renforcement du réseau d'eaux usées	145 000,00 €	Syndicat Durance Luberon	0,00%	0,00 €	100,00%	145 000,00 €	0,00%	0,00 €
Maillage adduction eau potable	37 500,00 €	Syndicat Durance Luberon	0,00%	0,00 €	100,00%	37 500,00 €	0,00%	0,00 €
Enfouissement HTA	180 745,00 €	Commune/ENEDIS	75,00%	135 558,75 €	25,00%	45 186,25 €	0,00%	0,00 €
Réseaux électriques	49 791,00 €	Commune/ENEDIS	0,00%	0,00 €	100,00%	49 791,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	3 073 036,00 €			1 066 558,75 €		2 006 477,25 €	0,00 €	0,00 €

ANNEXE 5 : PLAN DE FINANCEMENT

FINANCEMENT	OPERATEUR SECTEUR OUEST – SCCV Saint Roch	OPERATEUR SECTEUR EST	TOTAL OPERATEURS
Voirie V 31	1 152 666,67 €	576 333 €	1 729 000 €
Renforcement eaux usées (dont frais moe, sps....)	96 666,67 €	48 333 €	145 000 €
Maillage adduction eau potable (dont frais moe, sps...)	25 000,00 €	12 500 €	37 500 €
Enfouissement HTA	30 124,17 €	15 062 €	45 186 €
Réseaux électriques	33 194,00 €	16 597 €	49 791 €
TOTAL	1 337 651,50 €	668 826 €	2 006 477 €